



COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Construire en BOIS DES ALPES™ : le choix des élus pour développer l'économie locale**

*La certification « BOIS DES ALPES™ » permet de mieux valoriser les bois issus du massif alpin, en garantissant l'origine et la qualité des bois pour la construction.*

*Construire en « BOIS DES ALPES™ » est donc un moyen de contribuer à la fois au développement durable (matériau renouvelable, circuits courts) et au maintien d'une filière économique bois d'œuvre local !*

*Une journée d'information et d'échanges à destination des élus maîtres d'ouvrage est organisée par les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence sur ce thème le **mardi 18 octobre 2016, au Lycée Agricole du Chaffaut-Saint Jurson de 9h à 15h.***

La majorité des constructions en bois est aujourd'hui réalisée à partir de matériau importé. Les scieries locales travaillant avec les bois des territoires disparaissent progressivement face à la baisse de leur marché.

Parallèlement, l'essor du marché du bois construction constitue une réelle opportunité pour insuffler de nouvelles dynamiques locales.

Les collectivités peuvent et doivent être à l'initiative de ce changement : en construisant en bois local, elles peuvent créer un débouché créateur de valeur ajoutée, maintenir des emplois et valoriser les forêts sur les territoires.

Grâce à la certification « BOIS DES ALPES™ » mise en place pour les bois issus du massif alpin, il est possible de garantir l'origine et la qualité du bois, et de faire appel à des entreprises et des fournisseurs engagés dans cette certification. Plusieurs bâtiments en BOIS DES ALPES™ ont vu le jour, dans les Alpes du sud, grâce à la volonté des élus locaux qui ont choisi le bois local certifié.

Les élus qui ont des projets de construction en bois local sur leur territoire doivent donc s'impliquer dès le début du projet et affirmer ce choix du « BOIS DES ALPES™ » à chaque étape de réalisation et vis-à-vis de leurs maîtres d'œuvre.

C'est pourquoi, en amont de cette prise de décision, les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence invitent les élus du département à participer à la formation « Pourquoi et Comment construire en BOIS DES ALPES™ ? » qui aura lieu :

**Le mardi 18 octobre 2016, de 9h00 à 15h00**  
**Au Chaffaut-Saint Jurson (04)**  
Lycée Agricole de Carmejane – salle Lagreuse

*Journalistes, vous êtes invités à participer à cette formation.*

Les échanges et débats avec des professionnels de la construction bois et de la certification « BOIS DES ALPES™ » apporteront aux élus les informations nécessaires pour construire en bois local dans le respect des règles des marchés publics, afin qu'ils jouent au

mieux leur rôle de maître d'ouvrage de bâtiment public et, bien souvent, de levier du développement économique local.

Ces échanges seront suivis d'une visite du gymnase du Lycée Agricole de Carmejane, construit en « BOIS DES ALPES™ » en présence de l'architecte du projet et de l'entreprise de construction bois.

>Programme détaillé sur [www.ofme.org](http://www.ofme.org)

>Cette journée est organisée avec l'intervention de :

- L'association Bois des Alpes
- La direction du Lycée de Carmejane
- Fibois 04-05
- Des architectes (Architecte des Bâtiments de France, SOLEA, G. Coromp)
- Des entreprises certifiées (scierie Queyrassine du Bois, Alpes Méditerranée Charpente, Garcin)
- La Direction des Lycées de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- AREA

### Zoom sur BOIS DES ALPES™ et les Communes forestières

**La certification BOIS DES ALPES™** est une démarche de qualité de produits et de services. Construite de façon concertée avec les institutionnels et les acteurs de la filière, à l'initiative des Communes forestières, elle repose sur un référentiel technique. Elle dote les collectivités d'un outil approprié à leurs projets de construction en bois local, garantissant à 100% la traçabilité des bois, la gestion durable des forêts de provenance et les caractéristiques techniques. Si les avantages immédiats sont d'ordre économique apportant dynamisme et vitalité au territoire de montagne (structuration de la filière, création de circuits courts et par conséquent développement d'emplois de proximité non délocalisables), la démarche BOIS DES ALPES™ n'en est pas moins un prodigieux levier de développement durable à destination des collectivités territoriales mais aussi du grand public.

**L'Association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence** est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Le développement de la certification BOIS DES ALPES™ fait partie intégrante de la stratégie de l'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence. Au travers de son action bois construction, elle propose aux collectivités un accompagnement de leur projet de construction en BOIS DES ALPES™, depuis la phase de programmation jusqu'à l'inauguration.

Contact :

**Communes forestières Alpes de Haute-Provence**

42 boulevard Victor Hugo, 04000 DIGNE LES BAINS

Contact presse :

Sur place : **Caroline OLIVERO / Tél. 06 30 42 69 94**

**Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / [isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)**